

VISP - ADM

Pays : Maroc

Identification du Projet : 52335

Secteur d'activité : Services municipaux

Public/Privé : Secteur public

Catégorie environnementale : B

Date prévue de présentation devant le Conseil d'administration : 22 Juillet 2020

Statut : Exploratoire

Date de publication du document de synthèse du Projet en langue anglaise : 22 Juin 2020

Description du Projet

Octroi d'un prêt avec garantie souveraine à hauteur de 100 millions d'euros à Autoroutes du Maroc (« ADM » ou « l'Entreprise »), afin de répondre au besoin urgent de liquidité de l'entreprise, une entreprise publique marocaine (EEP) fournissant des services d'infrastructure essentiels, suite aux impacts économiques sans précédent de la crise liée au COVID-19. La transaction proposée est conforme au programme de soutien aux infrastructures essentielles (VISP) du programme de solidarité COVID-19 de la Banque.

Objectifs du Projet

L'objectif du projet est d'assister cette EEP afin de lui permettre de satisfaire ses obligations à court terme, de poursuivre ses opérations et de continuer à fournir ses services essentiels sans interruption malgré les pressions financières résultant de la crise liée au COVID-19.

L'Impact sur la Transition

Score ETI obtenu: 65

Le Projet aura l'impact suivant sur la transition:

Résilience de l'EEP - Le projet consiste à fournir un soutien financier pour assurer la continuité des services essentiels fournis par cette EEP et garantir ainsi le maintien des capacités tout au long et au-delà de la pandémie de COVID-19.

Bonne gouvernance – L'équipe de la BERD travaillera avec le Gouvernement du Maroc pour élaborer un programme de réforme pour la modernisation et la consolidation de la gouvernance des EEPs.

Le Client

ADM

ADM est l'opérateur national des autoroutes du Maroc qui développe et gère le réseau autoroutier du pays de plus de 1 800 km.

Financement de la BERD

EUR 100,000,000.00

Facilité de trésorerie for ADM de [100] millions d'euros.

Cout total du Projet

EUR 100,000,000

Le montant total du Projet est de 100 millions d'euros.

Synthèse environnementale et Sociale

Catégorisé B (ESP 2019). Les principaux risques environnementaux et sociaux (E&S) associés à l'octroi d'un prêt de trésorerie pour la provision de services d'infrastructure essentiels comprennent : la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés, les conditions de travail, la gestion des entrepreneurs et l'engagement des parties prenantes. L'audit préalable environnemental et social (ESDD) sera entrepris conformément à la réponse de l'ESDD au COVID-19. L'ESDD sera menée en interne; il comprendra l'analyse de l'EEP, de ses pratiques et de ses performances E&S (par le biais du questionnaire d'entreprise et du questionnaire COVID-19) ainsi que la préparation d'un Plan d'Action Environnemental et Social, si nécessaire, afin de convenir des modalités d'alignement des systèmes de gestion environnementale et sociale de cette EEP avec les procédures de la BERD.

Coopération Technique

Le projet bénéficiera potentiellement d'un soutien de Coopération Technique pour accompagner toute initiative supplémentaire liée à la Transition. Les donateurs seront recherchés une fois que les besoins de financement auront été identifiés; actuellement, un montant indicatif de 500 000 euros a été confirmé, faisant partie d'une enveloppe de soutien aux EEPs Marocaines.

Contact de l'EEP

M. Amjad Hebbazi, ADM, Autoroutes du Maroc email : hebbazi.amjad@adm.co.ma

Contact du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

M. Abdelali Eddebbagh, Direction du Trésor et des Finances Extérieures email :

a.eddebbagh@tresor.finances.gov.ma

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter Passation de marchés sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des formulaires de contact de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La PES et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en oeuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre. Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse

électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la Politique d'accès à l'information sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne. Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des formulaires de contact de la BERD.

Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme de responsabilisation de la BERD. Le Mécanisme de responsabilisation examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa Politique environnementale et sociale et les dispositions spécifiques aux Projets de sa Politique d'accès à l'information ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque. Consulter notre page Internet pour savoir comment déposer un recours via le formulaire confidentiel en ligne, par courriel, par courrier postal ou par téléphone. Nous sommes disponibles pour répondre à toute question concernant le dépôt ou le traitement d'un recours. L'identité des Requérants peut rester confidentielle sur demande. La Politique de responsabilisation dans le cadre des projets et le Guide révisés entreront en vigueur pour encadrer le traitement des recours après le recrutement du premier ou de la première Responsable du nouveau mécanisme, en 2020.